

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des Ordonnances édictées par le Conseil du Territoire du Yukon lors de la deuxième session de 1971, en conformité de l'article 20(1) de la *Loi sur le Yukon*, chapitre Y-2, S.R.C., 1970, et copies du décret C.P. 1971-1329, en date du 29 juin 1971, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Rapport sur l'administration de la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 26 de ladite loi, chapitre R-11, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable sénateur Desruisseaux, il est—

Ordonné: Que l'interpellation inscrite à son nom soit retirée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—

Ordonné: Qu'elle soit différée au vendredi 5 novembre 1971.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Forsey, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, tendant à la deuxième lecture du Bill C-262, intitulé: «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues».

Après débat,

L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie du film,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.